

Réunion du 24 juin 2019

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
de la COMMUNAUTE de COMMUNES de LACQ-ORTHEZ**

Nombre de conseillers en exercice : 96  
Nombre de présents : 74  
Nombre de votants : 81

L'an deux mille dix-neuf, le vingt-quatre juin à dix-huit heures, le conseil de la communauté de communes de Lacq-Orthez, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire au siège de la communauté à Mourenx sous la présidence de M. Jacques CASSIAU-HAURIE.

**ETAIENT PRESENTS** : Mmes et MM Guy LAFFITTE, Jean-Pierre CAZALERE, André CASSOU, Alain PEDEGERT, Madeleine BROLESE, Philippe GARCIA, Alice BENAVENTE, Jean-Marie BERGERET-TERCQ, Lucien PRAT, Guy PEMARTIN, Bénédicte ALCETEGARAY, Michel LAURIO, Jacques CASSIAU-HAURIE, Patrick TASSERIE, Maryse PAYBOU, Jean-Marie PINON, Henri POUSTIS, Nadia GRAMMONTIN, Michel DARETTE, Nadia BEAUSSART (suppléante d'Hervé LAFITTE), Michel BARBE, Patrick GALOPIN, Louis COSTEDOAT, Jean-Simon LEBLANC, Jean-Jacques TEIXEIRA, Paul MONTAUT, Didier REY, Jean-Pierre DUBREUIL, Gérard PALOUMET, Aline LANGLES, Francis LARROQUE, Albert LASSERRE-BISCONTE, Georges TROUILHET, Régis CASSAROUME, Delia MATA-CIAMPOLI, Pierre MUCHADA, Jean-Luc NOURY, Valérie PEYROUS, Michel CAMDESSUS, Anthony BERBEL, Encarnacion CANTON, Corinne CARRIAT, François MATEOS, Sylvie MOUSQUES dit CABANOT, Jean-Luc MARTIN, Jean-Pierre BOUNINE, Yves DARRIGRAND, Marc DESPLAT, Pierrette DOMBLIDES, Louis-Philippe DUPOUY, Jean-Louis GROUSSET, Geneviève GUICHEMERRE, Emmanuel HANON, Céline LEMBEZAT, Madeleine PICHAREAU, Jean-Jacques SENSEBE, Jérôme TOULOUSE, Hélène MARTEUILH, Thierry LAFFITTE, Daniel BIROU, Michel LABOURDETTE, Marie-Thérèse LAVIELLE, Jean LABASTE, Pierre LAFARGUE, Franck VIREBAYRE-GASTON, Raymond INCHASSENDAGUE, Francis GRINET, Alain BOUCHECAREILH, Jean-Claude MORERE, Gérard DUCOS, Maïthé MIRASSOU, Christian LÉCHIT, Francis LAYUS et Philippe ARRIAU

formant la majorité des membres en exercice.

**ETAIENT EXCUSES OU ABSENTS** : Mmes et MM. Frédéric LAVIELLE, Axelle MARCHET, David CRABOS, Jean-Bernard PRAT, Mathias DUCAMIN, Hervé LAFITTE, Daniel BOULIN (pouvoir à M. Francis LARROQUE), Dominique TOUYA, Michel JESER, Véronique REMY, Yves SALANAVE-PEHE, Gilbert AURRIAC, Bruno CIOSSÉ, Patrice LAURENT (pouvoir à M. Jacques CASSIAU-HAURIE), Jeanne LUGA, Olivier MOUNOLOU, Joëlle BAYLE-LASSERRE (pouvoir à M. Jean-Pierre BOUNINE), Luis Miguel CONEJERO (pouvoir à M. Yves DARRIGRAND), Christine LABORDE, Jacques LABORDE (pouvoir à M. Jean-Jacques SENSEBE), Jeanne LAMAZERE (pouvoir à M. Jean-Louis GROUSSET), Anne-Marie LATASTE, David HABIB (pouvoir à M. Georges TROUILHET).

**SECRETAIRES DE SEANCE** : Mmes Bénédicte ALCETEGARAY, Nadia GRAMMONTIN.

**RAPPORT N° 11 : ACTION CITOYENNETE NUMERIQUE AU SEIN DES COLLEGES :  
CONVENTION DE PRESTATIONS ENTRE LE RESEAU CYBER-BASE DE  
LA CCLO ET LA FIBRE64**

**Rapporteur** : M. Louis COSTEDOAT

La Fibre64 est un syndicat mixte composé du Département et de l'ensemble des communautés d'agglomérations et communautés de communes des Pyrénées-Atlantiques, dont la communauté de communes Lacq-Orthez. Créé en juin 2018, celui-ci a une double ambition : déployer le réseau Très Haut Débit sur l'ensemble du territoire départemental et développer les usages numériques au service des collectivités territoriales et de leurs usagers.

Le Réseau Cyber-base, service de la Communauté de communes de Lacq-Orthez, a pour mission principale de faciliter l'accès à Internet et d'accompagner l'ensemble de la population dans les usages numériques. Le réseau conçoit et entreprend régulièrement des actions plus spécifiques en faveur d'un développement de la citoyenneté numérique de tous les publics. Réalisant depuis plus de 10 ans des actions dans le champ de la médiation numérique, il est un acteur ressource dans ce domaine.

Dans le cadre du Projet Educatif Départemental (PED) du schéma départemental des usages numériques (SDUN), la fiche action 1.3 « La Citoyenneté numérique » est l'un des objectifs communs du réseau Cyber-base et de la Fibre64.

La Fibre64 est l'organisateur de cette action pour le compte du Département des Pyrénées-Atlantiques. Elle souhaite poursuivre, en 2019-2020, l'expérimentation conduite de février à fin avril 2019, en faisant appel au réseau Cyber-base de la CCLO, en vue de déployer cette action plus largement à partir de la rentrée 2020-2021, sur les collèges dépendant du secteur d'intervention de la CCLO.

Pour ce faire, le réseau Cyber-base sera mobilisé pour intervenir auprès d'un ou plusieurs Etablissements publics locaux d'enseignement (EPL) de son territoire, pour mener des actions de "citoyenneté numérique" inscrites dans le cadre du PED.

Les interventions seront destinées aux élèves de niveau 6<sup>ème</sup> ou 5<sup>ème</sup> en fonction des demandes des collèges, à raison d'une intervention par classe, dans la limite de 10 classes sensibilisées au cours de l'année scolaire 2019-2020 par la CCLO.

Un bilan de l'expérimentation sera réalisé par La Fibre64 afin de déterminer la pertinence de son déploiement sur l'année scolaire 2020-2021 et les modalités d'intervention. La Fibre64 souhaite faire un bilan d'expérimentation avant un déploiement possible de cette action sur l'année 2020-2021.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité de ses membres, décide :

- **d'autoriser** son Président à signer la convention de prestations entre le réseau Cyber-base et la Fibre64 annexée à la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré à la date sus-indiquée,  
Pour extrait certifié conforme,  
Le Président,

  
  
**Jacques CASSIAU-HAURIE**



Acte certifié exécutoire

- Par publication ou notification le 26/06/2019

- Par transmission au Contrôle de Légalité le 26/06/2019